

VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DE PAIEMENT



ZMENS3497508720820206888055



S22140597379 04117 TF 546871 □ 0000
1/1 - 4117/4561 - 8459 EGC 020845

Référence client : 206 888 055

Numéro Compte de Contrat : 406 601 636

Lieu de consommation :

2 RUE DES 2 FRERES
85400 LUCON

MR MERIAU ALBERT
2 RUE DES 2 FRERES
85400 LUCON

Cher client,

Vous avez opté pour le prélèvement mensuel de vos factures et je vous remercie de votre fidélité.

Suite à une demande de votre part ou à la modification de la date de relevé de votre compteur par le Distributeur, j'ai procédé à un ajustement de votre calendrier de paiement.

Vous trouverez ci-après votre nouveau calendrier de paiement qui recense les montants et dates de règlement de vos mensualités.

Votre prochaine facture sera vers le 21/06/23. En effet, grâce à la mensualisation vous ne recevez plus qu'une facture par an !

N'hésitez pas à vous connecter à notre site internet engie.particuliers.fr ou sur notre appli mobile afin de suivre vos consommations.

Merci de votre confiance !

Votre conseiller



Votre Calendrier de Paiement (date de prélèvement et montant TTC)

	Le 05/09/22	Le 05/10/22	Le 04/11/22	Le 05/12/22	Le 04/01/23	Le 06/02/23	Le 07/03/23	Le 04/04/23	Le 05/05/23	Le 05/06/23
Gaz	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €
Total Prélèvement	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €	237,02 €

Vos Contacts Utiles

Votre Service Clients Engie

- Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 : particuliers.engie.fr
- Accédez depuis votre application mobile
- Du lundi au samedi : 8h-20h
- N°Cristal 09 69 324 324
- ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Vos Coordonnées Bancaires

Titulaire du compte : Albert MERIAU
Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381
Référence du compte : Nom de la banque
CSSE CIT MUT LUCON SUD VENDEE
Référence Unique du Mandat : ++S003394125
Numéro de compte : 000219144XXXX

VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DE PAIEMENT

Pour la période du 22/06/2022 au 21/06/2023



Référence client : 206 888 055

Numéro Compte de Contrat : 406 601 636

Lieu de consommation :

2, RUE DES 2 FRERES
85400 LUCON

MR MERIAU ALBERT
2 RUE DES 2 FRERES
85400 LUCON



Cher client,

Voici votre nouveau calendrier de paiement pour la période du 22/06/2022 au 21/06/2023 détaillant les dates de prélèvement et les montants mensuels qui seront prélevés sur votre compte bancaire référencé.



Votre Calendrier de Paiement (date de prélèvement et montant TTC)

	Le 04/08/22	Le 05/09/22	Le 05/10/22	Le 04/11/22	Le 05/12/22	Le 04/01/23	Le 06/02/23	Le 07/03/23	Le 04/04/23	Le 05/05/23	Le 05/06/23
Gaz	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €
Total Prélèvement	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €	198,31 €

Comme vous, plus de 5 millions de clients ENGIE ont choisi la mensualisation, Félicitations !

Comment ont été définies vos mensualités ? Celles-ci ont été estimées en fonction des consommations précédentes (ou sur une consommation prévisionnelle d'après les informations que vous nous avez communiquées) :

- consommation en Gaz de 28391 kWh

Et ensuite que se passe-t-il ? Après la dernière mensualité, une relève de compteur(s) sera effectuée. Vous recevrez alors votre **facture annuelle**, calculée sur la base de ce que vous avez réellement consommé déduction faite des mensualités déjà réglées :

- si le solde est en votre faveur, un virement sera effectué sur votre compte bancaire,
- si le solde est en votre défaveur, un prélèvement complémentaire sera effectué : son montant et la date de ce prélèvement seront indiqués sur la facture.

Votre prochaine facture sera émise vers le 21 juin 2023. En effet, grâce à la mensualisation vous ne recevez plus qu'une facture par an !

N'hésitez pas à vous connecter à notre site internet particuliers.engie.fr ou sur notre application mobile afin de suivre vos consommations.

Vos Contacts Utiles

Votre Service Clients Engie

- Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 : particuliers.engie.fr
- Accédez depuis votre application mobile
- Du lundi au samedi : 8H-20H
N°Cristal 0 969 324 324
APPEL NON SURTAXÉ
- ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Vos Coordonnées Bancaires

Titulaire du compte : MR Albert MERIAU

Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381

Référence du compte : Nom de la banque

CSSE CIT MUT LUCON SUD VENDEE/AG SUD VENDEE

Référence Unique du Mandat : ++S003394125

Numéro de compte : 1551939065000219144XXXX

Vos prochaines échéances



Télé-relevé Gaz autour du
21 de chaque mois

Prochaine facture autour
du **21 juin 2023**

Pour votre prochaine facture, le compteur communicant Gaz sera télé-relevé. Vous avez ainsi la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles.

Votre contrat d'énergie avec Engie



Gaz Fixe 3 ans (prix de marché)
(Entre 6000 et 30.000 kWh par an)

Date d'effet : 01/08/19 - Date d'échéance : 31/07/22
Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR) : 30798
Compteur Gazpar communicant
Point de comptage et d'estimation : 14376555656144

Vos coordonnées bancaires

Titulaire du compte : MR Albert MERIAU

Identifiant Créditeur SEPA : FR03SYM002381

Référence du compte : Nom de la banque
CSSE CIT MUT LUCON SUD VENDEE/AG SUD
VENDEE

Référence Unique du Mandat : ++S003394125

Numéro de compte : 1551939065000219144XXXX

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références apparaissent ci-contre.

Pour tout contact ou réclamation sur ce mode de paiement, la modification ou la révocation du mandat, vous pouvez contacter notre service clients.

Vous pouvez également changer vos coordonnées depuis votre espace client, rubrique « mon profil » - particuliers.engie.fr.

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



Eléments liés au Gaz

du 20/06/2021 au 19/06/2022

■ Abonnement	203,88 €
■ Consommation	1 533,16 €
■ Contributions et taxes	272,92 €
■ TVA	367,50 €

Total TTC 2 377,46 €

Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

⁽¹⁾ Coefficient de conversion : à quoi sert-il ?

Le compteur mesure le volume de gaz naturel (en m³) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1m³ de gaz naturel varie en fonction de la composition du gaz naturel et de l'altitude de votre commune. Il est fourni par le Distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m³ x coefficient de conversion = nombre de kWh. Il peut être calculé par le Fournisseur pour les consommations intermédiaires, en cas de répartition des consommations par période due à changement de prix au cours de la période de facturation, sur la base des informations communiquées par le Distributeur pour cette période.

⁽²⁾ Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paierez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

⁽³⁾ Contributions et Taxes liées à l'énergie

La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'Électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.

⁽⁴⁾ Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) : Collectée par les Fournisseurs de gaz naturel pour le compte de l'Etat, elle s'applique depuis le 01/04/2014 aux consommations de gaz naturel des particuliers. Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) par un coefficient légal de 1,11 donnant ainsi le PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) applicable au Gaz.